Une invasion flamande dans le nord de la France (1870-1914)

Elien Declercq

En 1713, le traité d'Utrecht fixe la frontière franco-belge dans sa forme actuelle. Trois cents ans plus tard, la disparition progressive des frontières européennes font s'imbriquer plus fortement les deux côtés de la frontière franco-belge : les projets et les activités transfrontaliers, portés par de nouvelles plateformes franco-belges, se multiplient, la coopération interrégionale s'intensifie. C'est une évolution à laquelle on ne peut qu'applaudir. Pourtant, l'ensemble de ces efforts montre également que la frontière demeure profondément ancrée dans l'imaginaire des habitants de la région transfrontalière. Cette frontière a en effet façonné en grande partie leur identité culturelle. Voire, pendant la seconde partie du XIX[e] siècle, elle est une réalité incontournable pour des centaines de milliers de Belges, principalement d'origine flamande, qui, chassés par la misère, émigrent vers la France du Nord à la recherche d'une vie meilleure. La proximité géographique facilitait-elle leur intégration ? Dans quelle mesure ces Belges se considéraient-ils comme des étrangers en France ? Ont-ils conservé leur langue maternelle et leurs traditions culturelles ? Ont-ils continué à chanter en flamand ? Ont-ils trouvé un compromis entre la nécessité de gérer la mémoire de leur origine et l'appel intense à l'assimilation française ? À ces questions, j'ai essayé de répondre dans mon livre *Migrants belges en France. Une histoire revisitée à travers la chanson populaire*[1]. Le présent article se centre sur une de ces questions, notamment sur celle de l'emploi du flamand dans le nord de la France pendant la période d'immigration intense (1870-1914).

Une situation linguistique complexe

La situation linguistique du département du Nord pendant la période 1870-1914 se laisse définir comme une réalité linguistique complexe, faite de la concomitance du français et de plusieurs dialectes picards et flamands. Qualifiée de diglossique[2], elle se caractérise *grosso modo* par une distribution fonctionnelle entre le français, utilisé dans la sphère publique (l'école, le service militaire, la préfecture, les médias, etc.) et le picard, réservé à la sphère privée (le foyer, les estaminets, les associations, les courées). Même si la migration belge vient compliquer cette diglossie, la langue des migrants flamands n'y acquiert pas de véritable place. La place du flamand dans cette configuration s'approche de celle du picard, sans pour autant entrer en concurrence avec ce dernier.

Originellement utilisé en milieu rural, le picard s'est développé en milieu urbain suite à la migration des travailleurs venus de la campagne tout au long du XIX[e] siècle (Lefebvre 1991 : 28) ; il présente, aux plans lexical, syntaxique et phonologique, des systèmes linguistiques peu différents de ceux du français (Lefebvre 1991 : 2). Pourtant, de nombreuses variantes se produisent selon le (micro-)espace géographique : le patois picard fait non seulement apparaître des traits distinctifs lillois, tourquennois ou roubaisiens, mais également des différenciations, au moins

[1] Voir plus loin dans ce numéro.
[2] Voir Lefebvre (1991 : 2), Guillemin (1998 : 24), Landrecies (2001 : 31) et Pooley (2004 : 58).

phonétiques (Carton 1981 : 16), liées aux quartiers ouvriers (le picard du Pile, du Cul de Four, de l'Épeule, etc.). De manière générale, il est devenu la langue véhiculaire de la classe ouvrière.

Le flamand, pour sa part, occupe une position particulière en France : c'est en même temps une langue régionale parlée dans la moitié nord du département du Nord et une langue maternelle des migrants belges d'origine flamande. Le flamand, langue régionale, désigne le 'flamand de France', parlé originellement dans le Westhoek français, qui est devenu définitivement français en 1713 avec le traité d'Utrecht. Le flamand de France est historiquement proche du 'West-Vlaams', dialecte parlé en Flandre belge occidentale (voir Moeyaert 2005). Il connaît un déclin après la Révolution française et subit un coup grave en 1850 lorsque l'enseignement des langues régionales est interdit en France suite à la loi Guizot[3]. Il convient néanmoins de souligner que l'importance de cette loi ne se fait pas immédiatement sentir dans la pratique locale :

> Peu à peu, l'école primaire se développant avec la loi Guizot, le français devint un peu moins « étranger » pour les habitants de Winnezeele, Houtkerque ou de Sainte-Marie-Cappel… ; dans les villes, Bailleul, Steenvoorde ou Dunkerque, l'influence française était plus présente. Toutefois, l'obligation d'enseigner en français ne fit pas disparaître tout de suite le flamand : sortis de l'école, les enfants vivaient dans un univers totalement flamand. (Petillon 2006 : 94)

Quant au flamand parlé par les migrants flamands résidant dans le Nord, il se caractérise, comme le picard, par des variations dues à l'origine géographique de ses locuteurs. Selon un témoignage d'un contemporain, les Flamands ne se comprenaient même guère entre eux :

> Je veux dire que, si la langue Flamande [sic], qui est une langue mère plus ancienne que l'allemand, est à-peu-près [sic] uniforme dans son ortographe [sic], elle diffère énormément par la prononciation, chaque canton ayant la sienne propre. Les Flamands de Bailleul et d'Hazebrouck ne comprennent que difficilement ceux de Menin et de Courtrai qui ne s'entendent pas déjà trop avec les flamands [sic] de Gand et Bruxelles. ([anon.] 1873 : 69)

« Water en brood in huis »

L'emploi des langues dans l'espace public est réglé par de nombreuses dispositions légales qui fixent les usages propres à l'éducation, au système juridique, à l'armée, etc. à un moment donné et dans un contexte institutionnel donné (Meylaerts 2009 : 11). En France, ces dispositions imposent, pour commencer, un monolinguisme dans la sphère publique. D'un point de vue institutionnel, il n'y a donc pas de choix langagier. Dans des situations informelles et en contexte familier, strictement circonscrits à la sphère privée, par contre, des langues régionales et migrantes ainsi que les dialectes locaux peuvent être utilisés sans restriction…[4]

[3] La loi Guizot (1833) jette les bases (du futur) de l'école primaire : elle oblige chaque commune de plus de 500 habitants à fonder au moins une école primaire. L'enseignement n'est pas encore obligatoire ni gratuit (Moody 1978 : 43). Ce principe sera introduit par Jules Ferry. En réaction à l'interdiction instaurée par la loi Guizot, Edmond de Coussemaker fonde, le 10 avril 1853, sous la devise « *Voor Moedertael en Vaderland* », la société savante *Comité flamand de France*, ayant pour but principal la conservation, l'étude et la diffusion de la culture flamande.
[4] À noter que les institutions publiques françaises ne distinguent pas entre la langue des « minorités territoriales » (dans notre cas, le picard) et celle des « nouveaux groupes d'immigrés » (dans notre cas, le flamand) (Meylaerts 2009 : 14).

Grâce à de nombreux témoignages écrits de journalistes, de savants, de professeurs et de chanteurs contemporains, nous pouvons nous faire une idée, bien que fragmentaire et rudimentaire, de l'emploi du flamand dans le domaine privé pendant la seconde moitié du XIX[e]. Voici quelques extraits :

1857 « On s'aperçoit *avec plaisir*, dans notre bonne ville de Wazemmes, que la langue flamande remplacera bientôt la langue française ; **on n'y entend plus que chanter, parler en flamand ; on se bat, on se dispute en flamand** ; – après tout, nous serions bien fâché [sic] qu'il en fût autrement… – Cette langue est si harmonieuse, si sympathique…– D'aucuns forment le vœu qu'une école flamande soit créée à Wazemmes, – Il ne nous manque que cela…… ! » (*Gazette de Wazemmes*, 19 avril 1857 ; l'auteur souligne).

1869 « Que dire de la rue de Juliers et des rues avoisinantes, de cette *Petite-Belgique* appelée ironiquement *le quartier latin de Lille* (**allusion au charabia franco-flamand des habitants**) ; il fallait 'des bottes pour s'y engager' : 'une population croupissante y promenait, l'été, sa blème [sic] nudité, au milieu des déjections humaines, dans une odeur nauséabonde' » (*Le Courrier populaire*, 7 avril 1869, in Pierrard 1965 : 102 ; l'auteur souligne).

1876 « Je continue ma promenade… mais qu'est-ce que j'entends autour de moi ! – **Bresingue, bresingue – glassbier – zondag – godferdeick – come her – enbotterame – nyne ! – watter brodinghouse der notgoderick !!!** – Jésus Maria ! dans quel pays suis-je tombé ! » ([anon.] 1873 : 68).

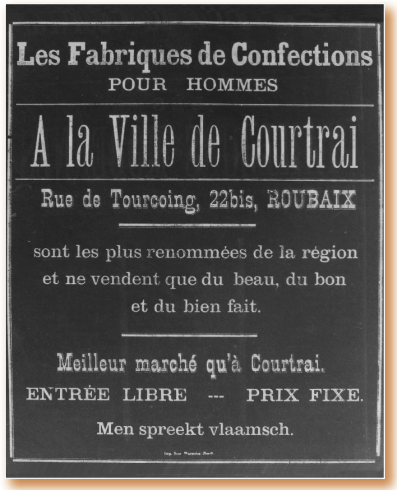

Les photos représentent le magasin de vêtements *À la ville de Courtrai* affichant sur la vitrine « *Men spreekt Vlaamsch* » ainsi qu'une réclame en feuillet pour ce magasin.

1888 « Entre toutes, la *rue de Juliers*, est certainement la plus caractéristique. Vous ne sauriez vous y tromper ; vous êtes **en pleine Flandre flamingante. Les *ia, ia* y retentissent à chaque instant** et si vous interrogez quelqu'un il vous répond avec cet accent générique qui, dans la bouche d'un flamand, donne à la langue française une saveur toute particulière » (Chon 1888 : 86 ; l'auteur souligne).

« Hier spreekt men Vlaamsch »

Le flamand, la langue maternelle d'une grande communauté migrante, a été parlé dans la vie quotidienne dans le département du Nord ; dans les rues du quartier, dans les courées ouvrières, dans les magasins, dans les théâtres de marionnettes, au sein des nombreuses associations amicales et dans les estaminets. Mais aussi dans l'espace public, on a trouvé des traces de l'usage du flamand. On voit par exemple apparaître des pancartes du type « *Hier spreekt men Vlaamsch* » affichées dans certains cafés et commerces afin d'attirer des clients flamands ou afin d'offrir un point de repère pour les nouveaux arrivants.

De stem uit het vaderland

La langue flamande trouve aussi une place non négligeable dans les journaux : quelques quotidiens flamands côtoient des quotidiens français. La plupart sont imprimés en Belgique avant d'être expédiés dans le Nord. Il s'agit généralement de journaux catholiques qui visent à maintenir l'influence de l'Église sur les migrants flamands : *De stem uit het vaderland* et *Het Volk van Vlaanderen. Het Volksrecht*, un quotidien socialiste destiné aux Flamands résidant en France, est le seul journal qui a été imprimé sur place, à Roubaix en réaction à l'interdiction de circulation du *Vooruit* en France. Les journaux socialistes belges tels que *De Volkswil*, *De Toekomst* et *Vooruit* passent clandestinement la frontière franco-belge. La distribution de ces feuilles socialistes gantoises contribue à une diffusion rapide du socialisme dans le Nord. Finalement, *Het Laatste Nieuws* connaît un très grand succès parmi les migrants flamands : il est notamment disponible dans la Librairie franco-belge.

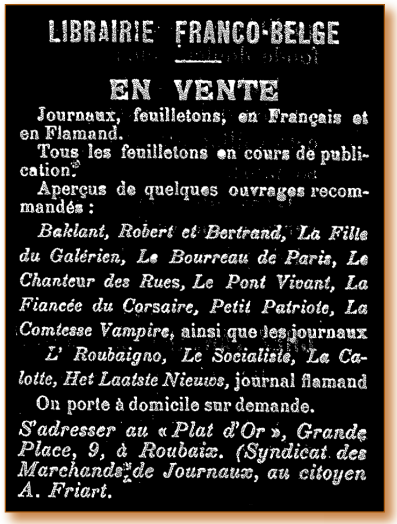

D'autres éditeurs fournissent, surtout au tournant du siècle, des éditions en français et en flamand : *Het Vlaamsch Kruis* est une édition quotidienne en flamand du journal catholique *La Croix du Nord* paraissant six fois par semaine de 1882 à 1902. Le journal est destiné aux Flamands de France (« *Voor de Vlamingen van Frankrijk* »). *Het Vlaamsch Kruis* paraît à la même époque que le quotidien *Het Volk, Antisocialistisch dagblad voor de Vlamingen van Frankrijk* qui le remplace le 18 septembre 1902. *Het Vlaamsch Kruis* offre à ses lecteurs une édition hebdomadaire intitulée *Het Volk der Franschmans*,

puis *Het Volk van Vlaanderen*. Ce périodique catholique propose des nouvelles de la Belgique aux Flamands de la Flandre occidentale résidant dans le nord de la France. Tout comme *Het Vlaamsch Kruis* et *Het Volk*, il est imprimé à Gand, dans la Wellinckstraat n°24, puis à Lille. Le premier numéro de *Het Volk* est mis sous presse le 21 juin 1891 à Gand pour concurrencer le fameux *Vooruit*, le journal du parti belge des ouvriers socialistes.

D'autres quotidiens, enfin, sont imprimés en picard régional, tout en publiant sporadiquement des articles qui mettent en scène le flamand. *L'Roubaigno. Journal du Parti ouvrier*, par exemple, est un hebdomadaire publié et diffusé à Roubaix dans lequel un narrateur flamand – le « petit Zésèphe » – prend la parole pour narrer et commenter tel événement du jour. Voici comment il se présente dans son propre langage mixte et comment il fait rire le lecteur. Ainsi, le migrant belge (souvent représenté par le Flamand) devient un personnage comique et même connu dans l'imaginaire des habitants du Nord :

> BONZOUR DE COMPINHIE.
> C'est mi petit' Zéséphe!
> Hier, à c'matin, ze suis reçu un lettre de Comité de Parti l'ouvrier, qu'i' mander à mi pour criver dans de zournal de Roubaigno, qui viendre au monde à zord'hui.
> Ze suis pas beaucoup de temps pour criver, ze suis tout' seul avec min femme à mon mison, mon fille c'est mariée et mon harçon c'est partisé soldate à Balzique, servir de roi Popol, et, comme te savais ze suis cabar'tier, a ze suis beaucoup de l'ovraze à mon mison, pasque i' est grande, ze suis bisoin pour sister un clinne bêtche Siska, pour balayer de rue, cirer de bottines et pomper du l'eau.
> (*L'Roubaigno*, 2 mars 1899)

On y voit même apparaître des traductions intratextuelles. À titre d'exemple, nous présentons la reproduction fictive d'un dialogue entre une femme flamande et un commissaire de police. L'auteur, afin de créer l'illusion du réel, conserve le flamand dans les discours directs de la femme qui procure elle-même la traduction de ses propos pour le commissaire (et le lecteur français) :

> Une pauvre femme se présente au bureau d'un commissaire de police, c'est une flamande [sic]. Elle a été battue par son mari. Elle pleure et elle raconte son infortune en ces termes :
> - Je suis veuve et j'aimais bien mon premier mari. Oh ! oui, monsieur, je l'aimais bien. Mais Pit est venu me faire la cour ; mais j'aimais tant mon premier mari ! que je suis allée au cimetière, je me suis mise à genoux sur sa tombe et je lui ai crié :
> - *Joes (il s'appelait Jeos [sic], monsieur !) mag ik hem meenemen ? (Joseph dois-je le prendre?)*
> - *Une voix sépulcrale m'a répondu :*
> - *Neemt hem, Barbara, neemt hem. (Prends-le, Barbe, prends-le.)*
> Je l'ai pris monsieur !
> Hélas ! c'était la voix d'un fossoyeur qui m'avait répondu.
> Et aujourd'hui, Pit me bat monsieur, et il se soûle, monsieur, et je suis la plus malheureuse des femmes, monsieur.
> - Eh bien, dit le magistrat, que voulez-vous de moi, ma bonne femme ?
> - Il faut faire pendre le fossoyeur monsieur ! »
> (*Journal du Peuple*, 12 décembre 1864 ; nous soulignons).

La presse écrite permet donc d'assurer pendant une période bien délimitée une certaine place à la langue flamande.

« Hier schrieft men Vlaamsch »

Les mécanismes de contrôle linguistique jouent un rôle important dans les sociétés où la hiérarchie institutionnelle entre langues majoritaires et minoritaires est très prononcée. Parmi ces mécanismes, la traduction constitue un moyen intéressant pour 'mesurer' la légitimité des langues (Meylaerts 2009 : 8-9). En France, l'absence d'une politique de traduction qui conditionne et règle la présence des langues minoritaires (y compris les langues migrantes) dans la sphère publique trahit le manque de légitimité de ces langues. Les minorités linguistiques, ne bénéficiant pas du droit de la langue ni de la traduction, se voient contraintes de faire traduire tous les discours vers la langue dominante française. En conséquence, on voit naître des instances de traduction formelles et informelles qui constituent un relais entre les cultures migrante et d'accueil.

L'hebdomadaire *L'Écho théâtral de Roubaix*, par exemple, offre un service de traduction à ses lecteurs : « Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en flamand, anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau de l'Echo de Roubaix » (13 octobre 1867). On voit également apparaître des « écrivains publics », le plus souvent d'origine étrangère, qui officient comme traducteur moyennant rétribution. Un contemporain écrit à ce propos :

> Ce qui a excité au-dessus de tout, mon admiration, c'est la vitrine d'un écrivain public derrière laquelle brille cette inscription : 'Hier schrieft men Fransch, Vlaamsch, Engelsch en Duïtsch – Brieven, petitien en schrieft van alle slach'. Il y a donc un polyglotte ignoré dans la rue de Julliers et il n'est cependant d'aucune Académie savante ! injustice des hommes ! (Chon 1888 : 87)

Or, de telles pratiques sont éphémères et cessent d'exister à mesure que le processus d'intégration arrive à son terme.

Quant aux traducteurs 'informels', ils peuvent s'avérer très utiles pour la dénonciation des crimes. C'est du moins ce que nous apprend la chronique locale du *Progrès du Nord* : une fille flamande nommée Marie Cotman, qui ne maîtrise pas le français, parvient à faire connaître la vérité sur une double tentative de meurtre par son amant Léon Vanbénéden grâce à un Flamand bilingue, habitué de l'estaminet : « Un Flamand qui se trouvait dans l'estaminet apprit par la jeune fille ce qui s'était passé. Il avertit le garde Dutrieux qui arrêta Vanbénéden à son logement » (« Une double tentative de meurtre », *Progrès du Nord*, 22 février 1896).

Les journaux nous informent également sur l'existence de médiateurs interculturels, français ou belges. Ainsi, *Le Courrier populaire du Nord de la France* prévoit dans sa rubrique « Petite Correspondance » de l'espace pour des questions pratiques à propos du processus de naturalisation, du paiement des taxes, etc. Il s'agit souvent de résidents belges maîtrisant le français qui s'adressent à cette instance intermédiaire :

Elien Declercq, docteur en Lettres, est actuellement chargée de mission pour la coopération transfrontalière auprès du Service des Relations Extérieures de la Province de Flandre Occidentale. Sa thèse de doctorat, menée au sein du Centre d'histoire des Relations Interculturelles de la KU Leuven Kulak entre 2007 et 2011, a été publiée sous le titre Migrants belges en France. Une histoire revisitée à travers la chanson populaire (1870-1914) chez Academia Press en 2012.

> Demande. – Je suis né en France le 27 mars 1855, de parents belges, et je n'ai opté ni pour la France ni pour la Belgique ; je voudrais connaître au juste la marche à suivre pour me faire naturaliser français et le prix que cela me coûtera.
> Réponse. – Vous devez d'abord demander votre admission à domicile ; cela vous coûtera 175 fr. 25 ; vous devez ensuite demander votre naturalisation qui coûtera également 175 fr. 25 ; pour les pièces à fournir et la marche à suivre, adressez-vous à la préfecture. (*Le Courrier Populaire du Nord de la France*, 20 avril 1893)

Un autre exemple concerne les cas où des Belges 'plus intégrés' prennent la parole au nom de leur communauté. Ainsi, un fileur de lin belge habitant Wazemmes qui maîtrise le français fait publier en juillet 1870 une lettre dans le quotidien lillois *Le Courrier populaire* ; il s'y plaint du mauvais état des rues de son quartier :

> Mes camarades m'ont dit de t'écrire vu que je sais lire et écrire. Je l'ai fait et je suis sûr que tu feras quelque chose avec çà par ton journal du peuple. Je le lis tous les jours à une vingtaine de camarades » (*Le Courrier populaire*, 10 juillet 1870).

La lettre illustre que ce locuteur n'est pas seulement bilingue, mais maîtrise également les variantes orales et écrites du français, chose exceptionnelle dans le monde ouvrier.

Une forte politique d'assimilation linguistique

Les nombreux témoignages et exemples montrent nettement que le flamand a été parlé dans la vie quotidienne, privée et publique. Même dans la presse, la langue des migrants a trouvé une place non négligeable, sans parler de la production chansonnière et de la vie associative qui n'ont pas été abordées dans le cadre de cet article[5]. Cependant, on observe bel et bien un recul du flamand, tant comme langue régionale que comme langue migrante, au début du XX^{e} siècle. La politique linguistique française recourt à une stratégie de domination qui procure un modèle d'intégration à la culture flamande en la consignant à l'espace privé : la culture migrante flamande est contrainte de survivre sans traduction officielle. En outre, les Flamands, confrontés déjà en Belgique au statut dominé de leur langue, n'exigent pas

[5] Je me permets de renvoyer à cet égard à deux livres, issus de deux projets de doctorat menés au sein du *Centre d'Histoire des Relations Interculturelles* de la KU Leuven Kulak (2007- 2011), qui abordent la migration des Belges dans le nord de la France à partir de deux perspectives spécifiques, celle de la vie associative (Vanden Borre 2012) et celle de la production chansonnière (Declercq 2012).

un véritable cadre de communication. Le flamand est donc cantonné à des limites précises : celles d'une langue véhiculaire au service d'une communauté locale. Pourtant, quelques lexèmes flamands ont été conservés dans le picard actuellement parlé dans le Nord. Ceux-ci appartiennent pour l'essentiel au registre culinaire: *cotche* (kotje), *couquebake* (pannenkoek), *potjevleesch* (potjesvlees), *stockfisch* (stokvis), *zoetepape* (zoetepap), *un betche* (een beetje), *quin* (klein), *pacus* (pakhuis), *wassingue* (de was doen, dweil), *spéculos* (speculaas), etc.

Bibliographie

- Anon. *Physionomie de Roubaix par un flâneur*. Roubaix : A. Lesguillon, 1873.
- Carton, Fernand. « Les parlers ruraux de la région Nord-Picardie : situation sociolinguistique ». *International Journal of the Sociology of Language*, 29, 1981, 15-28.
- Chon, François. *Promenades lilloises*. Lille : Imprimerie L. Danel, 1888.
- Declercq, Elien. *Migrants belges en France. Une histoire revisitée à travers la chanson populaire (1870-1914)*. Gent : Academia Press, 2012.
- Guillemin, Alain. « 1880-1914 : Langues et Culture à Roubaix ». *Au vrai Polichinelle roubaisien*, 7, 1995, 1-57.
- Landrecies, Jacques. « Une triangulaire français-flamand-picard à Roubaix au début du XX^{e} siècle ». *Langage et Société*, 97, 2001, 27-68.
- Lefebvre, Anne. *Le français de la région lilloise*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1991.
- Meylaerts, Reine. « 'Et pour les Flamands, la même chose' : quelle politique de traduction pour quelles minorités linguistiques ? ». *META*, 54, 1, 2009, 7-21.
- Moeyaert, Cyriel. *Woordenboek van het Frans-Vlaams (Dictionnaire du flamand de France)*. Leuven : Davidsfonds, 2005.
- Moody, Joseph N. *French Education since Napoleon*. Syracuse/New York : Syracuse University Press, 1978.
- Petillon, Chantal. *La population de Roubaix : Industrialisation, démographie et société 1750-1880*. Villeneuve d'Asq : Presses Universitaires du Septentrion, 2006.
- Pierrard, Pierre. *La vie ouvrière à Lille sous le Second Empire*. Paris : Blond & Gay, 1965.
- Pooley, Tim. *Language, Dialect and Identity in Lille*. Lewiston/Queenston/Lampeter : The Edwin Mellen Press, 2004.
- Vanden Borre, Saartje. *Vreemden op vertrouwd terrein. Het sociaal-culturele leven en de integratie van Belgische migranten in Noord-Frankrijk (1850-1914)*. Gent: Academia Press, 2012.